



## **CSE ASSIGNÉ EN JUSTICE PAR L'EMPLOYEUR A L'ASEI**

### ***LA FIN DU DIALOGUE ?***

Le CMPP VAL GARONNE antenne du Nébouzan traverse depuis plusieurs années des difficultés récurrentes avec la direction, liées au management et une perte de sens au travail qui ont mené nos collègues : médecin, psychologues coordinateurs, psychologues, assistantes sociales, secrétaires, éducateurs à quitter leurs fonctions.

Depuis 2020, l'antenne du Nébouzan recense 12 démissions, 1 rupture conventionnelle, 1 inaptitude.

Dès lors, une inspection santé et sécurité au travail effectuée par le CSE a repéré des facteurs de souffrance au travail : sentiment d'isolement (moins de temps d'échanges directs), contrôle, pression, tâches administratives redondantes...

Les élu-es et les syndicats sont alors très inquiets pour leurs collègues ! Dans son rôle et sa fonction, le CSE a demandé une expertise risque grave sur cette antenne du CMPP. Pour la direction, il ne s'agit que de difficultés des professionnels pour s'ajuster aux exigences du travail et des politiques publiques, et refuse de reconnaître la souffrance de nos collègues, **l'ASEI assigne donc le CSE en justice !**

Aujourd'hui, le CMPP VAL GARONNE antenne du Nébouzan est le deuxième CMPP de l'ASEI en cette année 2024 à demander une expertise risque grave.

Nos collègues du CSE Tarn enfant ASEI se sont aussi vus assigner en justice après une demande d'expertise, et la bonne nouvelle c'est qu'ils ont gagné ! Force est de constater que la souffrance salariale due au management inadapté est révélatrice d'un problème systémique à l'ASEI.

**Les logiques procédurières de cette association nous font perdre du temps et nous éloignent de notre cœur de métier, accompagner des personnes en souffrance.**

AFIN DE SOUTENIR  
LES ÉLU.ES DU CSE,  
ET EN SOLIDARITÉ  
AUX SALARIÉ.ES DU  
CMPP DU NÉBOUZAN

TOUTES ET TOUS  
EN GRÈVE

LE 2 OCTOBRE A 9 H  
DEVANT LE TRIBUNAL  
DE SAINT-GAUDENS